



Rapport moral et financier

Année 2024

Sommaire

I. Synthèse introductive	3
II. Rapport moral	3
A. Les adhérents	3
B. L'activité de l'association	3
C. Gouvernance de l'association	5
III. Rapport financier	6
A. Bilan financier de l'année 2024	6
B. Les dépenses	6
C. Les recettes.....	8
D. Trésorerie	9

Ce rapport d'activité a été préparé par le Président de l'AFECTI, M. Jonathan DUPAIN, et la trésorière de l'association, Mme Mathilde LAURENS.

Il a été approuvé par le Conseil d'administration en janvier 2025.

I. SYNTHÈSE INTRODUCTIVE

L'activité de l'association et en corolaire, le nombre de ses membres, ont diminué en 2024. En effet, l'organisation régulière d'évènements déjà expérimenté n'a pas pu s'installer comme nous le souhaitions (Rencontre Express notamment, non renouvelé en 2024) bien que des nouveautés aient été inaugurées (Rendez-Vous de l'AFECTI). D'autres projets n'ont pas pu être testés, comme le format « Échange Express ». Si notre outil digital lancé en 2022 remplit des premières promesses concernant la gestion de l'association, la visibilité des membres et le partage d'opportunités de mission, il semble que la poursuite de l'exploitation de ses potentialités doive définitivement s'appuyer sur une activité accrue de l'association.

Les perspectives de développement restent nombreuses ce qui montre que le défi se situe dans la capacité de les saisir pour l'association. Les efforts investis dans la gestion et le développement de l'association ont reposé en quasi-totalité sur deux personnes assurant les fonctions de présidence et de trésorerie. Une aide précieuse a été apportée par deux membres volontaires afin de soutenir le bureau en 2024 mais sans avoir pu être formalisée, ce qui n'a pas permis de structurer pleinement ce soutien et plus généralement, l'activité du bureau sur la durée.

Dans ce cadre, une restructuration de sa gouvernance pourrait être envisagée pour améliorer le dynamisme de l'association, en parallèle du renouvellement des membres du CA et du bureau. Ces propositions sont indiquées en fin de rapport moral et certaines soumises au vote des membres réunis en Assemblée générale.

II. RAPPORT MORAL

A. Les adhérents

L'année 2024 a donné lieu à une diminution du nombre d'adhérents de près de 50%. Début 2024, le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation s'était élevé à 112 mais il se situe au 31.12.2024 à 66 (63 membres individuels et 3 partenaires).

Cette chute importante du nombre d'adhérents attire l'attention sur le manque d'attractivité de l'association cette année, à relier logiquement à la faiblesse de son activité et de sa communication enregistrée en 2024.

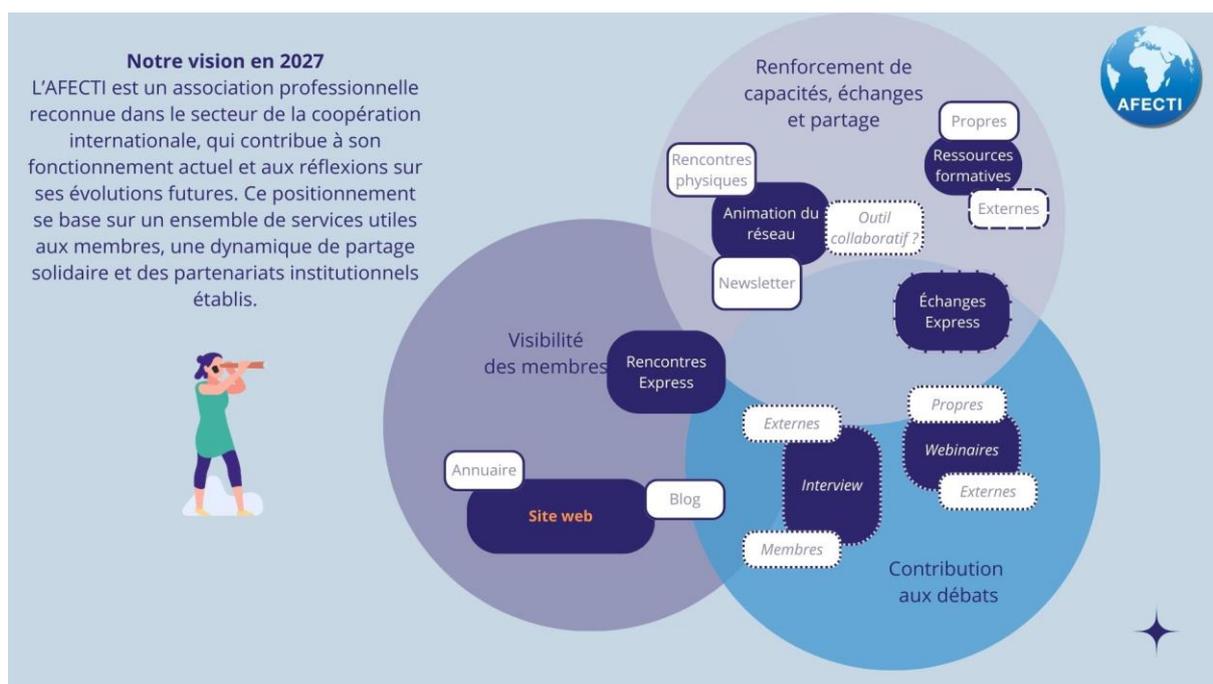
La moitié des adhérents actuels résident en France métropolitaine et environ un quart dans l'Océan Indien. Cette répartition géographique des membres confirme les deux pôles autour desquels l'association s'active, et invite donc à s'appuyer sur ces acquis pérennes.

B. L'activité de l'association

Évènements

Deux évènements ont été organisés en 2024 au niveau de l'AFECTI internationale : l'Assemblée générale participative et le Rendez-Vous autour des travaux d'Isabelle de Geuser sur les consultants dans la coopération éducative.

L'Assemblée générale a permis de disposer d'un moment ponctuel d'échanges utiles et conviviaux qui ont amené à enrichir une vision des missions de l'association, tel que représenté dans le schéma ci-dessous.



Toutefois, le questionnaire en ligne publié dans son sillage n'a récolté que très peu de réponses, rendant ses résultats assez peu représentatifs. De même, le bureau n'a pas été en mesure de formaliser un nouveau plan d'action sur cette base, par manque de temps de réflexion et de concertation.

Le Rendez-vous de l'AFECTI de septembre 2024 – premier du genre pour l'association, a constitué un moment de rencontre en présentiel tout à fait pertinent, bien que de dimension limitée. Cet échange a permis d'offrir un moment social de rencontre entre membres d'une part, et de réflexion partagée sur le métier de consultant de l'autre. Il a également permis de faire rencontrer l'association à des partenaires potentiels, invités à l'évènement.

Partenariats

Le projet RTIA d'Expertise France s'est inscrit comme partenaire sur notre site internet pour publier directement des annonces de recherche d'Expert. L'organisation d'une Rencontre Express avec les membres envisagée pour le mois de novembre ne s'est toutefois pas encore concrétisée.

Des échanges avec l'association F3E spécialisée dans l'évaluation ont permis d'intégrer leurs recherches de consultants à notre dispositif de partage de missions. Ainsi, les publications de l'association F3E à destination de leur réseau de consultants sont maintenant automatiquement reçues par nos membres à travers notre dispositif, ce qui a augmenté substantiellement le nombre d'opportunités publiées. En effet, notre système, comme son nom l'indique repose d'abord sur les partages réalisés par les membres eux-mêmes.

Enfin, des échanges se sont tenus avec l'association Meridie afin d'identifier des synergies possibles. Il a été convenu de s'informer mutuellement des évènements organisés pour augmenter leur audience et de se faire connaître à nos membres respectifs.

Visibilité, communication et site internet

Une activité relativement limitée au niveau du site internet et des newsletters. Le site internet reçoit entre 20 et 80 visites par mois et a généré près de 7 000 affichages sur 2024.

Six articles ont été publiés sur le site, dont 4 directement par les membres de l'association. Les autres modifications de contenus sont liées aux annonces des événements sur les pages réservées aux membres.

Cinq newsletter/communication email ont été réalisées en 2024. Elles sont généralement motivées par l'annonce d'événements tout en s'enrichissant de contenus additionnels (rappel des fonctionnalités du site internet, lien vers questionnaire membres etc.)

Au niveau des réseaux sociaux, la page LinkedIn dispose également d'une certaine activité, plutôt modeste. La page LinkedIn de l'AFECTI est suivie par 719 abonnés et environ un post par mois a été publié, générant plus de 1 800 impressions, 18 réactions et 4 republications. Sur l'année, 222 personnes ont visité la page LinkedIn.

C. Gouvernance de l'association

Le CA s'est réuni 3 fois en 2024 à l'initiative du Bureau et de manière virtuelle. C'est une réunion de moins qu'en 2023 et le taux de participation se situe toujours à un maximum de 50%.

Le Bureau a pu compter sur le soutien informel de deux membres (Stéphanie Ermini et Antonia Verger) alors que le Secrétariat a dû être laissé vacant courant 2023 et n'a pas pu bénéficier de suppléance. Cet appui qui s'est révélé essentiel montre l'importance de pouvoir disposer d'un noyau restreint mais stable et engagé autour de la gestion de l'association.

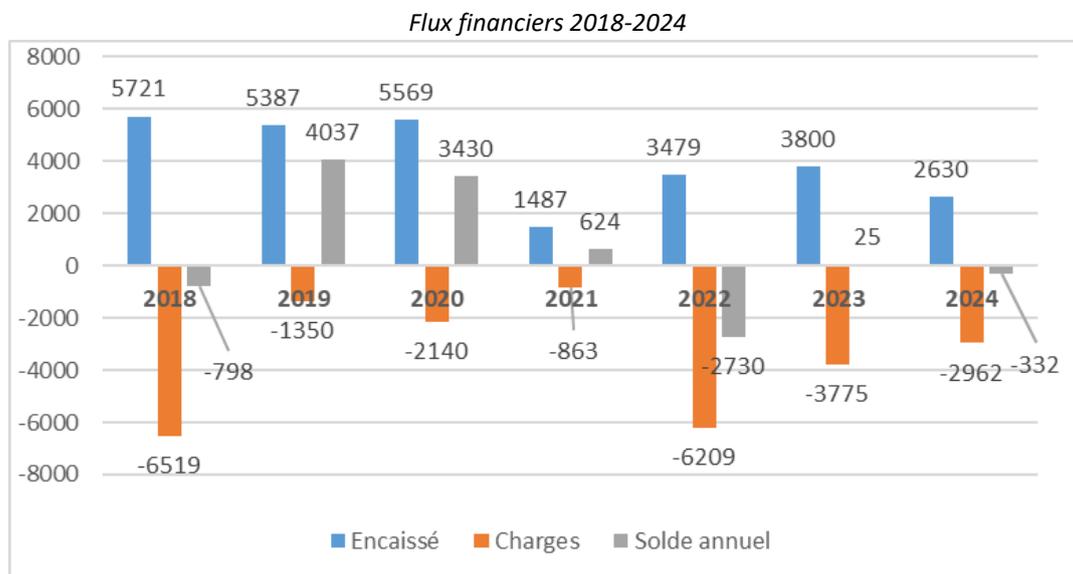
Des propositions sont donc formulées par le Bureau pour réorganiser la gouvernance de l'association autour de processus et produits plus structurés ; ellevisent à nourrir les réflexions du prochain Conseil d'Administration. Ces propositions s'organisent autour des éléments suivants :

- Établissement d'un plan d'action simplifié intégrant des éléments de suivi-évaluation
- Diminution du nombre de membres du CA de 12 à 7, y compris le Président de l'AFECTI Océan Indien en tant que membre de droit et suppression des fonctions de suppléance au sein du bureau.
⇒ *Nb : la restructuration du nombre de membre du CA est à porter au vote de l'Assemblée générale, conformément aux statuts de l'association.*
- Demande de confirmation, dans les lettres de candidature au poste de membre du CA, d'un engagement du candidat à dédier un volume minimal de temps (2h par mois ?) à l'association.
- Réunions du CA bimestrielles et fixes sur l'année : une heure chaque premier mardi du mois, tous les deux mois.

III. RAPPORT FINANCIER

A. Bilan financier de l'année 2024

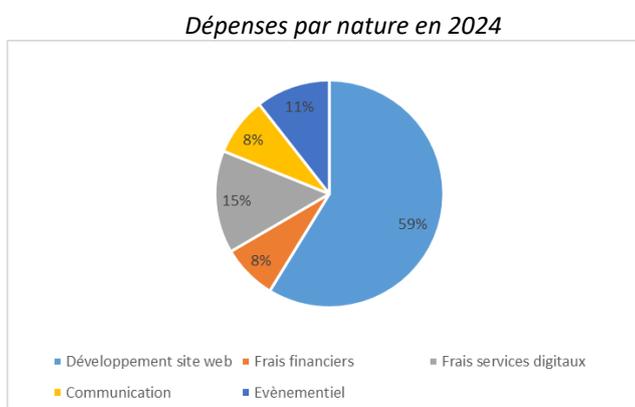
Pour l'année 2024, les recettes de l'AFECTI s'élèvent à 2 630€ et les dépenses à 2 962.29€. L'exercice est donc globalement en déficit avec un solde négatif de 332.29 €.



B. Les dépenses

Les dépenses sont constituées à 59% de dépenses d'investissement (1 740€), et à 41% de dépenses de fonctionnement (1 222,29€)

Pour la troisième année consécutive, **le premier poste de dépense concerne le développement du site web** qui constitue l'intégralité des dépenses d'investissement, pour un montant de 1 740€ (59% des dépenses). **Le deuxième poste de dépense (15%)** est constitué des frais de services digitaux. Les autres dépenses relèvent des frais financiers et de la logistique événementielle.



Les dépenses de fonctionnement

Les frais digitaux

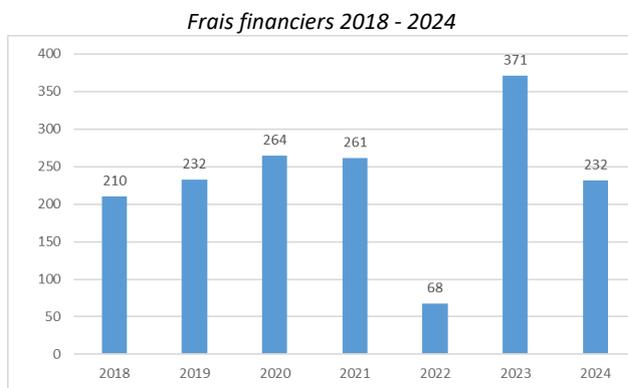
Les frais digitaux constituent le premier poste de dépenses de fonctionnement de l'association : ils s'élèvent à un total de 678 €, soit 55% des dépenses de fonctionnement. Ils se composent de deux types de frais :

- Les frais d'hébergement du site web chez Ethersys, pour un montant de 432 € par an.
- Les frais d'abonnement au service en ligne Brevo permettant l'envoi de newsletter, pour un montant annuel de 246€.

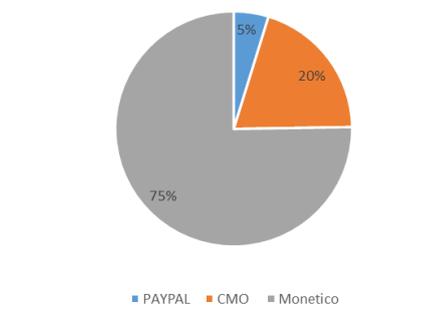
Les frais financiers

Les frais financiers totalisant 232 euros sont moins importants qu'en 2023 où ils s'élevaient à 371 euros. Sur l'année 2024, ces frais financiers se répartissent de la façon suivante :

- 75% du montant total de ces frais, soit environ 174 €, concernent l'usage de la plateforme MONETICO pour les paiements en ligne¹.
- 20% du montant total correspondent aux frais bancaires du compte logé au Crédit Mutuel Océan (CMO), soit 46 € environ. À noter que les moyens de paiements rattachés au CMO sont limités à un chéquier et à un système de paiement sur internet auxquels seuls le Président et la Trésorière ont accès.
- Pour le service en ligne PAYPAL, ils s'élèvent à 11 €, soit 5% du total des frais financiers². À noter que l'usage du paiement via Paypal est en baisse chez les adhérents qui privilégient le paiement par CB via la plateforme MONETICO.



Répartition des frais financiers par fournisseur



Évènementiel

Les frais logistiques de la rencontre « le rendez-vous de l'AFECTI » réalisé en septembre 2024 à Paris, constitue l'autre type de dépenses réalisée, ils s'élèvent à 312 €.

Les dépenses d'investissement

Pour la troisième année consécutive, l'investissement représente **la première catégorie de dépense de l'association**. Elle est constituée d'une dépense unique pour un montant de 1 740 euros. Ce montant correspond au développement d'un module complémentaire au site web afin faciliter la gestion et le suivi des adhérents (module d'extraction), ainsi que l'amélioration de quelques fonctionnalités existantes suite aux retours utilisateurs.

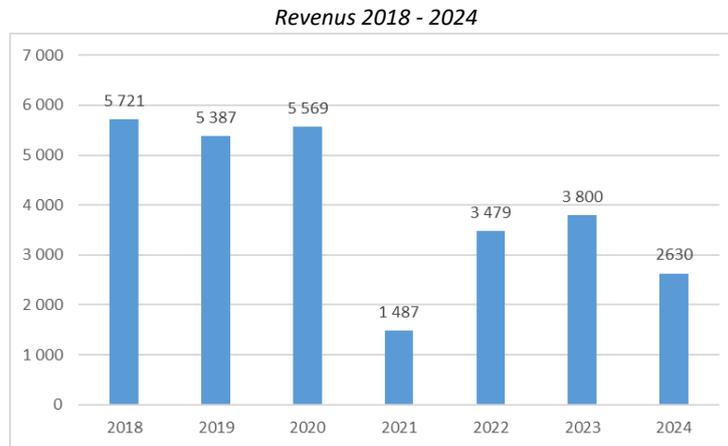
¹ Ce service comprend l'abonnement annuel et les commissions prélevées lors des paiements de la carte.

² Depuis l'ouverture du nouveau compte au nom du Président, Jonathan DUPAIN il n'a pas été possible malgré plusieurs relances de bénéficier des tarifs préférentiels en lien avec une structure à but non lucratif.

C. Les recettes

Les recettes de l'Association sont exclusivement constituées des cotisations des membres. Pour l'année 2024, celles-ci s'élèvent à 2 630€ ; elles sont en baisse par rapport à 2023 où elles s'élevaient à 3 800 €.

On comptabilise **54 adhérents qui ont payé une ou plusieurs adhésions cette année dont 7 relevant de l'AFECTI OI**. Ils étaient 80 l'année passée dont 16 relevant de l'AFECTI OI.



Comme convenu dans le cadre de la convention AFECTI OI – AFECTI internationale, un système de reversement croisé des cotisations perçues est réalisé chaque année entre les deux structures³. Le bilan de l'année 2023 a été transmis à l'AFECTI OI au premier trimestre 2024 mais le reversement n'a pas été sollicité. Le bilan de l'année 2024 est en cours. Les reversements 2023 et 2024 devront donc être tous reversés en 2025.

À noter que plus de 70% des adhérents payent par carte bancaire directement sur le site internet de l'AFECTI ce qui montre l'intérêt d'avoir mis en place de nouveau mode de paiement, malgré son coût. Le deuxième mode de paiement le plus usité est le virement bancaire avec 19 % des adhérents puis 9% des adhérents payent via Pay Pal. Un seul paiement par chèque a été enregistré. A noter que toutes les personnes ayant opté sur le site pour un paiement via Western Union n'ont jamais finalisé leur paiement malgré plusieurs relances.

³ La convention entre l'AFECTI OI et l'AFECTI International prévoit que l'AFECTI international reverse une quote-part de 60% des paiements réalisés des adhérents positionnés dans la zone de l'AFECTI OI réalisés sur via le site internet. A l'inverse, l'AFECTI-OI reverse 40% des paiements des adhérents positionnés dans sa zone qu'elle aurait perçus directement.

D. Trésorerie

Au 31.12.2024, le solde de trésorerie de l'AFECTI s'élève à 15 072, 28 €. Au 31.12.2023, ce solde s'élevait à 15 404.97 € soit une différence négative de 332.29 €. La synthèse des mouvements de trésorerie est reprise dans le tableau ci-après.

Solde de trésorerie au 31/12/2023		15 404,97 €
Compte CMO au 31.12.2023		14820,46
Pay pal au 31.12.2023		584,51
Recettes exercice 2024		2 630,00 €
Cotisation des membres	2 630,00 €	
Dépenses exercice 2024		-2 962,29 €
Frais financiers	-231,55 €	
Règlement des fournisseurs	-2418,24	
Evènementiel	-312,50 €	
Solde de trésorerie au 31/12/2024		15 072,68 €

Les variations de trésorerie correspondent donc au solde des mouvements financiers de l'année récapitulés dans le tableau suivant.

Recettes 2024		Dépenses 2024	
Cotisation des membres	2630,00	Frais bancaires	231,55
Dont AFECTI-OI	350	Commission PayPal	11
		Frais CMO	46,3
		Frais Monetico	174,25
		Fournisseurs	2418,24
		Sending blue	246,24
		Best of Site	1740
		Ethersys	432
		Evènementiel	312,5
Total recettes	2630,00	Total dépenses	2962,29
Solde		-332,29	